



mon bailleur ma arnaqué comment le poursuivre

Par **msy**, le **25/01/2013** à **20:24**

bonjour,

g un gros souci effectivement je rencontre un litige avec mon bailleur mon radiateur du salon etait defixé du mur g demander a mon gardien d'intervenir il a en effet fait passer une entreprise a mon domicile mai c bien gardé de me dire que ca me sera facturé dans mon loyer et bien sure g eu l'agreable surprise de voir kan me reclamer la somme de 550 euro oui oui vous avait bien entendu 550 euros le prix d'un radiateur c fous je leur et ecrit en demandan le remboursement de ce kil mon facturé mai il refuse j'aimerais savoir comment faire pour me remboursé

Par **almaviva**, le **28/01/2013** à **10:54**

bonjour msy,
le radiateur était "défixé" à quel moment? Comment s'est il "défixé"? Était ce mentionné à l'état des lieux d'entrée ?
Pourquoi n'a-t-il pas été "refixé" ? Pourquoi un neuf?
c'est important de savoir cela avant une réponse ...
alma

Par **HOODIA**, le **29/01/2013** à **09:44**

Le bailleur est l'unique décideur du choix de l'entreprise ,et, également doit donner son accord sur le détail des travaux.

Le gardien n'est pas décideur de travaux aux frais du propriétaire ,et de plus sans accord de ce dernier .

L